

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 février 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Guy MATTEONI - Xavier MERY - Danièle MILON - Richard MIRON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-France DROPHY OURET - Marie-Josée BATTISTA représentée par Isabelle SAVON - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Nicole BOUILLLOT représentée par Alain CHOPIN - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Arlette FRUCTUS représentée par Monique CORDIER - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Nathalie PIGAMO - Marcel MAUNIER représenté par Jeanne MARTI - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy MATTEONI - Christyane PAUL représentée par Michèle EMERY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Laurence LUCCIONI - Carine ROGER représentée par Martine RENAUD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Jocelyne TRANI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Cédric URIOS représenté par Richard FINDYKIAN - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Nadia BOULAINSEUR - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 002-053/18/CT

■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière biotech pour l'année 2018 et approbation d'une convention DPEATSV 18/16153/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le domaine technologique, avec l'aéronautique-mécanique, le maritime et la logistique, les industries numériques et créatives, et l'énergie, les biotechnologies et la santé font partie des filières historiques d'excellence du territoire, dont le soutien est priorisé au sein de la stratégie de développement économique métropolitaine.

Les biotechnologies et plus particulièrement l'immunologie sont au cœur d'un marché en forte croissance, porté par des enjeux à la fois scientifiques et économiques.

Le potentiel de la Métropole Aix-Marseille-Provence est remarquable dans ce domaine, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HaliuDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, GenePred, Click4Tag, Coral Biome...).

Afin d'offrir un environnement favorable à cette filière, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (les bâtiments Luminy Biotech I, II, III et bâtiment Beret Delaage) ainsi qu'un dispositif d'appui à l'innovation à travers le soutien du pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster à vocation mondiale Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises et l'animation de l'écosystème du Technopole de Luminy.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (33 membres associés et 21 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise. Elle est organisée en deux départements :

- Grand Luminy Communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent la forme de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à de nombreuses manifestations scientifiques.
- Grand Luminy Entrepreneuriat qui assure une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie.

L'année 2017 a été marquée par le bilan de la première édition du programme d'accélération de croissance des start-up « Go4Biobusiness » co-piloté avec le Pôle Eurobiomed, par l'organisation de la « Semaine de la création d'entreprise » du 3 au 7 avril 2017 et par une large campagne de communication pour mettre en lumière les biotechs du territoire ainsi que l'excellence académique que forme l'écosystème de Luminy.

La pépinière Grand Luminy s'est également étendue sur 1 500 m² dans les locaux du bâtiment Beret-Delaage (ex-locaux de la société Trophos) et dispose désormais de près de 3 500 m² qu'elle loue à La Métropole d'Aix-Marseille Provence au sein des bâtiments Luminy Biotech et Beret-Delaage. Grand Luminy prépare l'arrivée de nouvelles entreprises dans le bâtiment Beret Delaage (Neurochlore, HaliuDx,

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

Syncrosome et Balmes Transplantation) et le rez-de-chaussée est requalifié pour développer des nouveaux services.

La pépinière propose aux sociétés laboratoires, bureaux, plateformes mutualisées, services administratifs et une large gamme de services spécialisés autour des activités de R&D, dispensés par du personnel dédié.

A ce dispositif permettant aux entreprises de concentrer leurs ressources sur le cœur de métier, vient s'ajouter un accompagnement stratégique dispensé par des chargés de mission spécialistes de ce secteur d'activité pour travailler sur les questions de modèles économiques, Business Plan, recherche de financements, marketing & communication, etc.

Les entreprises hébergées bénéficient également de l'accès au réseau de professionnels de Grand Luminy, et aux différentes opérations organisées tout au long de l'année (interventions d'experts, réunions d'information, formations mutualisées, etc.).

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière treize entreprises de pointe pour un effectif total de 65 salariés.

Par ailleurs, treize nouveaux projets ont été détectés en 2017 en phase d'incubation et trois entreprises ont été accompagnées en phase de croissance au sein de l'accélérateur « Go4Biobusiness » : Balmes Transplantation, Harobase, Physio-Assist pour une levée de fonds de 7,4 millions d'euros.

En 2018 l'association Grand Luminy va poursuivre ses actions en faveur de l'accélération d'entreprises (programme Go4Business) pour fédérer un plus grand nombre d'acteurs, accélérer un plus grand nombre d'entreprises et diversifier les sources de financements.

La montée en puissance et la diversification de l'offre de services aux entreprises (conseils, coaching, mise en réseau, prescripteur des différents dispositifs de financement) constitue un axe de développement prioritaire pour Grand Luminy. L'intégration du bâtiment Beret-Delaage et de ses équipements offrent de nouvelles possibilités de développement et de sécurisation des services existants, tout en facilitant la création de plateformes mutualisées.

L'association est par ailleurs très impliquée dans les réflexions et travaux de la Métropole sur le développement économique du Parc en relation avec le projet de MI Biopark (Luminy Biotech IV et futur programme immobilier de la SDIM avec un potentiel global de 20 000 m² SDP) et les projets porteurs du cluster Marseille Immunopôle.

Le budget prévisionnel 2018 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 822 070 euros.

**ASSOCIATION GRAND LUMINY
BUDGET FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2018**

PREVISIONS DE DEPENSES 2018				PREVISIONS DE RESSOURCES 2018			
POSTES	Animation & communication	Accompagnement à la création & Pépinière	TOTAL	Type de ressources	Animation & communication	Accompagnement à la création & Pépinière	TOTAL
I - Actions				Subventions			
COMMUNICATION	19 250	4 500	23 750	Ville de Marseille	40 000	0	40 000
ANIMATION	10 200	9 300	19 500	Métropole AMP		100 000	100 000
PROMOTION	4 100	5 400	9 500	CD 13	20 000		20 000
PLATEFORMES BIO'ECH	0	47 000	47 000	Region Paca		132 000	132 000
Sous-total actions	33 550	66 200	99 750	Ss. Total Subventions	60 000	232 000	292 000
II - Masse salariale				Ressources pépinières et serv. extérieurs (HT)			
	99 597	244 028	337 626	Redevances Pep.	0	253 978	253 978
				Redevances Bérut Délage	0	173 220	173 220
				Prest. Pep	0	48 000	48 000
				Prest. Extérieures	0	30 171	30 171
				Autres prestations	0	7 000	7 000
				Ss. Total ressources	0	490 369	490 369
III - Frais généraux				Autres recettes			
	27 420	357 274	384 694	Cotisations AGL	19 000	0	19 000
				Fev GoBB		8 201	8 201
				Séminaire	3 000		3 000
				CICE	3 105	6 395	9 500
				Ss. Total autres rec.	25 105	14 596	39 701
				Prélèvement fond de réserve AGL / Subventions à venir			0
TOTAL	154 567	667 502	822 070	TOTAL	85 105	736 965	822 070

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l’élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises Biotech de Grand Luminy pour son rôle majeur dans la dynamique entrepreneuriale du Technopole de Luminy et le rayonnement de la filière biotech métropolitaine.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention de 90 000 euros à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotechnologie au titre de l'année 2018.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière avec l'Association Grand Luminy ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est habilité à signer la dite convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B320- Chapitre 65- Article 6574 – Fonction 61.

Présents	103
Représentés	36
Voix Pour	126
Voix Contre	0
Abstentions	13

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU - Michel CATANEO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018